



POLITIQUE SUR LES ACCÈS AUX PLATEFORMES INFORMATIONNELLES DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Le Parti conservateur du Québec détient de l'information sur différents supports. Celle-ci est nécessaire au déroulement des activités du Parti et a une importance stratégique. Les employés et bénévoles du Parti ont besoin d'accéder à une partie ou la totalité de cette information pour accomplir leurs tâches.

Pour contrôler l'accès et l'utilisation des renseignements contenus sur ces supports, le Parti se dote de politiques internes concernant l'accès et la sécurité de celle-ci ainsi que la protection des renseignements personnels qu'elle détient.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Cette politique a pour objet d'établir les lignes directrices à suivre en matière d'accès à l'information et de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'adresse à tout le personnel du Parti, bénévole ou salarié, et concerne également toutes les personnes appelées à utiliser ces actifs informationnels lors des mandats qui leurs sont confiés.

LIGNES DIRECTRICES

La collecte : Lorsqu'il recueille de l'information personnelle, le Parti doit respecter le principe que seule l'information nécessaire à la poursuite de sa mission soit récoltée.

L'accès : Le Parti limite l'accès aux renseignements personnels ou stratégiques aux personnes y ayant besoin dans le cadre de leurs fonctions et activités auprès du Parti.

La détention et la conservation : Le Parti doit s'assurer que les renseignements personnels qu'elle conserve soient à jour, exacts et complets, afin de servir aux fins prévues. Elle doit aussi gérer de façon sécuritaire l'ensemble des renseignements personnels qu'elle détient.

La responsabilité et l'imputabilité : L'efficacité de cette politique exige l'attribution claire de responsabilités à tout son personnel. Elle doit permettre une reddition de comptes adéquate.

Propriété : Seul le Parti peut être inscrit comme propriétaire d'une plateforme informationnelle du Parti.

TYPES D'ACTIFS INFORMATIONNELS

Les réseaux sociaux

Ces actifs informationnels permettent de communiquer à grande échelle avec nos sympathisants et détracteurs. La sécurité d'accès à ces actifs est primordiale puisqu'elle représente l'image du Parti dans son ensemble auprès des acteurs externes.

En aucune circonstance le Parti ne doit perdre le contrôle de ces accès **et une procédure de publication appropriée devrait être en vigueur à cette fin.**

Les réseaux officiels du Parti sont :

- Instagram
- Youtube
- Facebook
- Twitter

L'accès aux modalités d'administrateur de tels compte est de nature très restreinte.

Le personnel doit reconnaître que toute entrave à ces plateformes à l'exécutif du Parti ou toute diffamation volontaire ou un usage non-autorisé peut causer un préjudice grave au Parti.

Les banques d'information

Ces actifs informationnels représentent le cumul d'information récoltées par le Parti depuis son existence. Cette information est variée et selon le cas, est publique, restreinte, confidentielle ou très confidentielle.

Afin d'emmagasiner l'information de la façon la plus efficace que possible, le Parti doit s'assurer que celle-ci soit centralisée, puis distribuée de façon à répondre aux lignes directrices, sur une base de besoin à l'information de son personnel.

Un mode de sauvegarde de l'information doit être mis en place en cas de faille de la première plateforme de sauvegarde.

Les banques d'information du Parti sont :

- Next cloud
- Aws
- Godaddy
- Nationbuilder
- Flickr et Yahoo (storage de photo)

Les logiciels

Ces actifs informationnels permettent à différents acteurs de réaliser certaines tâches. La perte de l'accès à ces logiciels, généralement peu dispendieux, n'entraîne ni perte d'information, ni préjudice à l'image du Parti.

Les comptes financiers

Conformément à la politique d'approbation des dépenses, les accès de ces comptes doivent être traités selon les mêmes lignes directrices que la présente politique.

RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Bureau de l'Exécutif National

Le BEN adopte la politique d'accès aux plateformes informationnelles du Parti.

Le Président

Le Président est responsable de l'application la présente politique, de son respect et de sa mise-à-jour.

Il veille à ce que le titre de propriété, de location et d'utilisation des actifs informationnels et des plateformes ainsi que les licences d'exploitation et d'utilisation des plateformes informationnelles soient enregistrées au nom du Parti. Il désigne les personnes qui seront des utilisateurs autorisés des plateformes informationnelles du Parti. Il identifie les personnes autorisées à ouvrir un compte de réseau social pour le compte du Parti.

Il possède tous les accès aux plateformes informationnelles du Parti. Cela inclut son accès permanent et continu à la banque des mots de passes ainsi que l'accès aux plus hautes fonctionnalités de tout actif informationnel.

Le Chef

Le Chef possède tous les accès aux plateformes informationnelles du Parti.

Commission des communications

La Commission des communications, par l'entremise de son président, veille à ce que les plateformes informationnelles du Parti soient utilisées conformément à la présente politique. Elle communique toute situation jugée non conforme à la présente politique aux personnes en autorité responsables, selon le statut de l'utilisateur.

Membres du BEN

Tous les membres du BEN ont accès aux logiciels de création de contenu et d'organisation de réunion. Ils ont aussi accès aux banques d'information selon les répertoires propres à leurs fonctions. Ces accès sont livrés par le Président. Dans la mesure où de l'information puisse être nécessaire aux membres du BEN sans justifier un accès aux répertoires de données, celle-ci peut leur être distribuée directement par le Chef, le Président ou une personne désignée à cet effet.

Membres du Parti

Pour avoir accès aux plateformes informationnelles du Parti, les sympathisants doivent au minimum être membre du Parti et avoir une entente de confidentialité en vigueur de signée. Ces accès sont limités aux données nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions, généralement de niveau public ou restreint. Cet accès est accordé par le Président de la Commission des communications qui garde une liste de tous les accès ainsi octroyés avec copie au Président. Cet accès est retiré une fois la tâche pour laquelle l'accès a été accordé est terminée ou une fois que la personne n'est plus membre du BEN.

BANQUE DES MOTS DE PASSES

Cette banque d'accès généralisés est détenue et contrôlée par le Président, qui assure au minimum d'un système de récupération alternative de l'information.

Lors de l'utilisation d'un numéro de téléphone pour la récupération d'un mot de passe, celui-ci du Chef est utilisé. Il agit aussi comme propriétaire des plateformes numériques utilisées tout au long de son mandat.

ANNEXE – RECENSEMENT DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DU PARTI

Création

-Vimeo

Data

-Next cloud

-Aws

-Godaddy

-Nationbuilder

-Flickr et Yahoo (storage de photo)

Réseaux sociaux

-Instagram

-Youtube

-Facebook

-Twitter

Réunion

-Gotomeeting

Autres

-Mail gun

-Plotly

-Imgur

-Diaspora

Adopté par le Comité exécutif le 2 septembre 2020.

Ratifié par le Bureau exécutif national le _____